

Pour défendre les conditions de travail des AESH et les conditions d'accompagnement des élèves :

SUD éducation appelle à constituer

des collectifs locaux !

La scolarisation des élèves en situation de handicap est annoncée comme une priorité du ministère de l'Éducation nationale. Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisé en milieu ordinaire a doublé depuis 2006 et plus de 100 000 personnels AESH les accompagnent dans leur scolarité. Néanmoins, derrière la vitrine de l'école inclusive, le ministère mène une politique de mutualisation des moyens et précarise les accompagnant-e-s.

Le 3 juin dernier, des milliers de personnels AESH, mais aussi enseignant-e-s et des parents d'élèves ont manifesté pour exiger un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et l'abandon des PIAL, outil de cette mutualisation.

La rentrée 2021 sera marquée par la généralisation des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé sur l'ensemble du territoire. SUD éducation refuse cette logique et y oppose une politique volontariste d'amélioration des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

Partout et à toutes les échelles nous devons poursuivre la lutte ! C'est pourquoi SUD éducation appelle à la création de collectifs locaux de mobilisation : dans les villes, les départements, les académies.

SUD éducation revendique :



1. Un recrutement massif de personnels AESH fonctionnaires !

Les services de l'Éducation nationale ne parviennent pas à recruter des personnels AESH. Aujourd'hui le salaire moyen d'un-e AESH est 750€ pour 24h de travail hebdomadaire. C'est insuffisant pour vivre. Le ministère doit reconnaître le métier d'AESH en créant un vrai statut dans la Fonction Publique avec un temps complet de 24h et des augmentations importantes de salaire.

2. L'arrêt de la mutualisation des moyens !

Avec la généralisation des PIAL, les élèves ont vu leur nombre d'heures d'accompagnement baisser et les AESH accompagnent un nombre d'élèves croissant. Comment construire un véritable suivi avec l'élaboration d'outils pédagogiques lorsque les élèves ne sont accompagné-e-s que quelques heures par semaine par plusieurs personnels AESH ? La mutualisation des moyens et les PIAL sont du saupoudrage !

3. De véritables formations aux différentes formes de handicap, à leur prise en charge pédagogique, d'abord pour les AESH mais plus généralement pour tous les personnels de l'Éducation nationale !

Tous et toutes ensemble, AESH et tous les personnels de l'Éducation nationale, syndiqué-es et non syndiqué-es, parents d'élèves, soyons solidaires et faisons entendre notre voix, pour la scolarisation de tou-ttes les élèves au sein du service public d'éducation !